FRC 1078
Case FRC 2078
10666

# CONVENTION NATIONALE.

# COMPTE RENDU

## A LA CONVENTION NATIONALE,

*En exécution du décret du 21 nivôse,*

PAR BAUDRAN, *représentant du peuple.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

---

ENVOYÉ, par décret du 29 nivôse dernier, près le département de la Mayenne & les armées des côtes de Breſt & de Cherbourg, j'ai reçu, avant mon départ de Paris, . . . . . 10,000 l. 0 ſ. 0 d.
J'ai dépenſé . . . . . 5,521 l. 19 ſ. 0.

---

Il me reſtoit la ſomme de. . . . 4,478 l. 1 ſ. 0.
que j'ai comptée au comité des inſpecteurs du palais national, ainſi qu'il réſulte du reçu, ci-après.

Il m'avoit été remis une diligence ; je l'ai rendue à la direction des voitures, ſuivant le reçu du 9 floréal

présent moins, lequel forme la quinzième pièce justificative de mon compte déposé au comité.

J'observe que, conformément à l'usage qui avoit été établi à Laval par nos collègues, j'ai fait prendre de la viande sur des bons signés par l'un des secrétaires de la commission, & que le directoire du district de Laval a aussi fourni, sur des bons signés par le même secrétaire, les papiers, bougies, cartons, plumes, &c., nécessaires à mon bureau, ainsi que le bois, tant pour la cuisine, que pour ledit bureau & celui d'une commission philanthropique, pendant qu'elle a existé.

*Signé*, BAUDRAN.

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des représentans du peuple membres du comité des inspecteurs du palais national, du citoyen Baudran, représentant du peuple près le département de la Mayenne & les armées des côtes de Brest & de Cherbourg, la somme de quatre mille quatre cent soixante-dix-huit livres un sou, restant de celle prise pour les frais de cette mission.

Paris, le 15 floréal, l'an 3 de la République.

*Signé*, PETIVIENNET.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, l'an III.